



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CMU et CMU complémentaire

Question écrite n° 90226

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'attribution de la CMU (couverture médicale universelle). La Cour des comptes a remis un rapport en juin 2015 qui préconise un meilleur contrôle des ressources des bénéficiaires et pointe l'obsolescence du logiciel d'instruction des demandes gérées par l'assurance maladie. Les risques d'erreurs concernent la CMU mais également l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé). Ces aides jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins des plus démunis et le nombre de bénéficiaires est croissant. Or le fonds CMU pourrait être déficitaire vers 2017-2018 selon la Cour, si rien n'est fait. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour pérenniser ce dispositif indispensable.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90226

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7650

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)